

DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

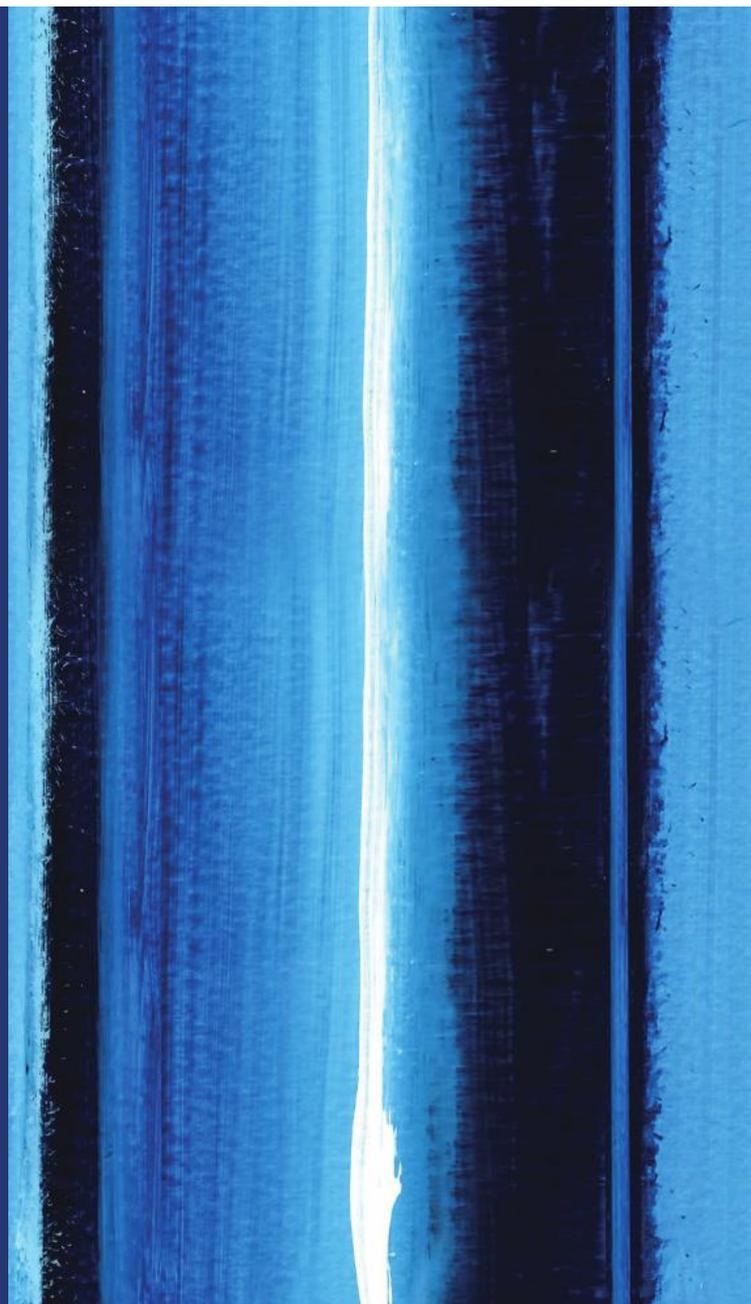
Un défi pour l'Europe !

Anaïs LUNEAU

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | AVR 19

Participation citoyenne





COMPRENDRE POUR AGIR

DÉFICIT DÉMOCRATIQUE
Un défi pour l'Europe !

Anaïs LUNEAU

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS | 2 |
| INTRODUCTION | 3 |
| I. Le triangle institutionnel européen | 4 |
| 1. Typologie du triangle institutionnel | 4 |
| 2. Les limites du triangle institutionnel | 6 |
| II. Les élections européennes, un outil de démocratie ? | 8 |
| 1. Le faible impact des élections européennes | 8 |
| 2. L'abstention aux élections européennes | 9 |
| III. Des outils de démocratie participative | 13 |
| 1. Les initiatives citoyennes européennes | 13 |
| 2. Les consultations citoyennes | 14 |
| IV. Construire une citoyenneté européenne ! | 16 |
| 1. Relancer la politique sociale européenne | 16 |
| 2. Encourager et susciter l'intérêt européen | 17 |
| CONCLUSION | 19 |
| BIBLIOGRAPHIE | 20 |

AVANT-PROPOS

Au regard du déficit démocratique européen présent, c'est aujourd'hui un enjeu de confiance et un enjeu citoyen sur lequel POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se situe. La confiance envers les institutions européennes et nationales doit être rétablie. L'opacité du fonctionnement européen, la complexité des réseaux décisionnels et le manque de transparence du système attisent la méfiance des citoyen.ne.s.

Le déficit démocratique qui s'illustre dans les institutions européennes se retrouve dans les chiffres de l'abstention et dans les partis eurosceptiques. Depuis les premières élections européennes, l'abstention n'a pas cessé d'augmenter et cette tendance ne semble pas être prête de s'inverser. Cette Note d'analyse tente de déterminer les différentes dimensions du déficit démocratique que traverse l'Union européenne afin de comprendre pour mieux agir. Dans cette perspective quelques pistes sont suggérées pour de répondre à l'urgence démocratique.

À la veille des élections européennes où les partis populistes risquent de remporter de nombreux sièges, il est plus que nécessaire d'intervenir si nous souhaitons poursuivre le projet européen entamé il y a 60 ans. Il est indispensable d'interpeller les politiques en cette période électorale pour qu'ils prennent leurs responsabilités et répondent aux demandes des citoyen.ne.s.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

INTRODUCTION

Le projet européen a célébré ses 60 ans en 2017. Si au moment de la signature du Traité de Rome (1957) personne n'aurait imaginé que cette collaboration perdure et se déploie dans le temps, le projet européen fait aujourd'hui face à une crise de légitimité.

Jusque dans les années 1980 la construction européenne s'est opérée loin des yeux des citoyen.ne.s européen.ne.s. De traité en traité, l'Union européenne a acquis de plus en plus de pouvoirs, intervenant dans des domaines de plus en plus variés. Face aux critiques croissantes les institutions ont tenté de répondre au déficit démocratique à travers les traités. La citoyenneté européenne a été instaurée par le Traité de Maastricht (1992) et le Traité de Lisbonne (2007) a mis en place de nouveaux outils de démocratie participative.

Pourtant, l'Union européenne n'a toujours pas le vent en poupe. Jugées trop complexes, trop technocratiques et pas assez démocratiques, les institutions européennes suscitent la méfiance des citoyen.ne.s. Trop éloignées de leurs préoccupations, leur confiance envers les institutions s'est tarie. Les résultats des élections européennes en sont la preuve. Depuis l'instauration des élections européennes au suffrage universel en 1979, le taux d'abstention n'a cessé d'augmenter, matérialisant le déficit démocratique dont l'Union européenne fait l'objet. Le déficit démocratique n'est pas une expression nouvelle puisqu'elle a été formulée pour la première fois par David Marquand il y a près de trente ans¹ mais elle est plus que jamais d'actualité.

Si les raisons sont multiples, le résultat est indéniable. Les Européen.ne.s sont sceptiques vis-à-vis du projet européen, ils s'en méfient et s'en désintéressent. Pour continuer la construction d'un projet européen commun il est nécessaire d'agir et de mettre en marche des transformations vitales. Les citoyen.ne.s ne doivent pas seulement participer au projet européen à travers les élections, mais ils doivent s'impliquer dans les politiques européennes et s'intéresser aux enjeux qui les accompagnent. Il faut impulser un intérêt européen. Il est indispensable de susciter et d'encourager l'intérêt européen pour éloigner les tendances populistes qui séduisent de plus en plus d'Européen.ne.s.

¹ Marquand David, *Parliament for Europe*, Londres, Jonathan Cape, 1979.

I. LE TRIANGLE INSTITUTIONNEL EUROPÉEN

1. TYPOLOGIE DU TRIANGLE INSTITUTIONNEL

La Commission, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (ou Conseil des ministres) sont les trois institutions clés de l'Union européenne (UE). Elles tirent leur origine de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), ancienne organisation de six pays européens à l'origine de la construction de l'Union européenne. **Le triangle institutionnel est au cœur du processus décisionnaire de l'Union européenne.**

La Commission européenne représente l'intérêt général. C'est une institution hybride à l'image de l'Union européenne. C'est à la fois un organe exécutif qui décide de l'orientation politique et stratégique de l'Union européenne, législatif mais aussi quasi judiciaire car elle peut poursuivre les États membres devant la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) à travers le recours en manquement. Elle a vu ses pouvoirs se renforcer au fur et à mesure de la construction européenne et particulièrement avec l'arrivée de Jacques Delors à la tête de la Commission en 1985. Suite à la crise de 2008, la Commission joue désormais un rôle primordial quant à la surveillance économique, financière et budgétaire des États membres. Dans ce cadre, c'est elle qui adresse les recommandations concernant les politiques économiques et sociales. Composée de 28 commissaires², elle propose des textes législatifs et veille par la suite à leur bonne application. La Commission dispose du monopole de l'initiative législative dans le cadre de la procédure législative ordinaire (PLO). Elle joue donc un rôle déterminant dans la préparation et l'exécution de la politique européenne. Par ailleurs, la Commission est la gardienne des traités et s'assure ainsi du respect de ceux-ci par les États membres.

Elle est responsable collégalement devant le Parlement européen. Suite à un coup de force du Parlement européen en 1981, ce dernier vote depuis lors l'investiture du nouveau président de la Commission. Cette initiative a été inscrite dans le Traité de Maastricht (1992) afin de renforcer la légitimité de la Commission. Enfin depuis 2014 avec le processus du *Spitzenkandidaten*, la Commission a de nouveau gagné en légitimité. Grâce procédure informelle, le président de la Commission est censé être le candidat du parti majoritaire issu des élections européennes. Le Président de la Commission a lui aussi, gagné en pouvoir au fil des années, permettant à la direction de la Commission d'avoir une véritable structure hiérarchique. Il supervise désormais les commissaires. Jusqu'alors, il n'avait aucun pouvoir pour discipliner les membres du collège. Ce processus de concentration du pouvoir s'est opéré depuis les années 2000 au sein de la Commission suite aux traités, mais aussi suite à l'activisme des présidents successifs. À titre d'exemple, le président peut désormais démissionner un commissaire de son poste.

Cependant, si la Commission a vu ses pouvoirs croître, le Conseil a progressivement pris le devant au sein du triangle institutionnel. Il y a eu une montée en puissance du Conseil et donc des intérêts étatiques. Jean Lapeyre souligne que la Commission s'est considérablement affaiblie face au Conseil faisant désormais du triangle institutionnel, « *un triangle bancal* »³.

Le Conseil de l'Union européenne (ou Conseil des ministres) est un lieu où sont défendus les intérêts nationaux de chaque État membre. Il a pour caractéristique de s'être constitué très tôt de manière sectorielle. Il se réunit en effet par secteur de politiques publiques. Il existe à ce jour dix formations différentes du Conseil :

² Commission européenne, « Organisation de la Commission », Consulté sur : <https://bit.ly/2ExqxAo>

³ Lapeyre Jean, *Le dialogue social européen. Histoire d'une innovation sociale (1985-2003)*, ETUI, 2017.

- Affaires générales
- Relations extérieures
- Affaires économiques et financières
- Agriculture et pêche
- Justice et affaires intérieures
- Emploi, politique sociale, santé et affaires relatives à la protection des consommateurs
- Compétitivité
- Transports, télécommunications et énergie
- Environnement
- Éducation, jeunesse, culture, politique audiovisuelle et sport

En matière législative, le Conseil est un acteur clé à travers la procédure de décision qu'il exerce seul sur la base des initiatives proposées par la Commission ou de manière partielle, en codécision avec le Parlement européen. S'il n'a pas l'initiative législative, il joue un rôle déterminant dans la définition de l'agenda législatif européen. La présidence du Conseil est une présidence tournante de six mois par trio d'États afin de mieux coordonner la politique de l'Union européenne sur le long terme. Pour exercer ses fonctions il s'appuie sur une administration importante à travers le COREPER I et II. Tous les textes proposés par la Commission sont discutés préalablement au sein du COREPER avant qu'ils ne soient transférés au Conseil. La majorité des décisions du Conseil sont prises au sein de cet organisme.

C'est au rythme du Conseil et sur la base de l'unanimité que s'est faite la construction européenne jusqu'en 1986. Le Conseil représentait le verrou des États membres. Jusqu'en 1986, l'unanimité était la règle au sein du Conseil. Chaque proposition de la Commission devait recevoir l'accord de tous les États. Ce système conférait un droit de veto pour chaque État membre sur toutes les propositions de la Commission. À partir de 1986, la majorité qualifiée va s'imposer au sein de l'institution notamment pour les matières liées au marché unique afin de contourner le veto des États. Grâce à cette majorité qualifiée, davantage de propositions de la Commission ont pu être votées, lui procurant par ricochet, davantage de pouvoir. Certains ont même analysé cette période comme une relégation du Conseil au second plan au profit de la Commission. Néanmoins, ce dernier est resté décisif pour adopter des normes communautaires et les appliquer.

Afin de répondre aux critiques relatives au manque de représentativité du Conseil, sa procédure de vote a été modifiée. Depuis le traité de Lisbonne, les modalités de vote permettent de mieux tenir compte des intérêts des plus petits États membres. Si différents modes de vote sont appliqués, le vote à la majorité qualifiée est le plus couramment utilisé. Ce dernier s'organise autour d'une double majorité. Afin d'être adoptée une mesure doit recueillir les voix d'au moins 55% des États membres (c'est-à-dire au moins 16 pays avant le Brexit) représentant au minimum 65% des citoyens européens. Le Conseil est une institution puissante car il représente les intérêts des États membres, or ce sont eux qui orientent sur le moyen et le long terme, la construction européenne et peuvent s'opposer aux propositions de la Commission s'ils sont majoritaires.

Le Parlement européen (PE) est l'institution qui représente les intérêts des citoyens. Depuis 1979, les députés européens sont directement élus au suffrage universel par les citoyens. Cette institution découle de l'Assemblée commune présente au moment de la CECA. Il intervient parfois aux côtés du Conseil dans le processus législatif à travers la procédure législative ordinaire (PLO) inscrite dans l'article 294 du TFUE (Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne)⁴ uniquement dans le cadre de la codécision. Cette procédure est la principale procédure législative du système décisionnel de l'Union européenne. En outre, le Parlement dispose d'un pouvoir budgétaire concernant la détermination du budget annuel de l'Union européenne. Il approuve le budget annuel et dispose d'un droit d'amendement. Enfin, le Parlement contrôle l'appareil exécutif à travers la motion de censure qu'il peut déposer à l'encontre de la Commission. Prenant conscience de l'importance du Parlement dans le processus de légitimation de l'Union européenne, ce dernier a vu ses pouvoirs considérablement augmenter depuis les premiers traités constitutifs de la Communauté européenne. Ce phénomène est

⁴ Parlement européen, « Pouvoir législatif : comment se déroule le travail législatif ? », Consulté sur : <https://bit.ly/2Q1ARrJ>

apparu en réponse à ce que Liesbet Hooghe et Gary Marks appellent le passage du « *consensus permissif* » au « *dissensus contraignant* »⁵. Les auteur.e.s expliquent que la visibilité croissante de l'Union européenne a contribué à politiser l'espace européen tout en augmentant les inquiétudes des citoyen.ne.s quant au projet européen. L'Union européenne intervenant dans de plus en plus de domaines, il est apparu nécessaire d'accroître les pouvoirs du Parlement pour que les citoyen.ne.s aient un droit de regard sur le projet européen en construction.

2. LES LIMITES DU TRIANGLE INSTITUTIONNEL

La crise de légitimité que traverse l'Union européenne est en partie le résultat d'un manque de confiance envers les institutions européennes. Considérées comme trop complexes, technocratiques et éloignées des citoyen.ne.s, ces dernières suscitent la méfiance. Le caractère hybride de l'Union européenne mentionné par Jacques Delors à travers l'expression « *objet politique non identifié* » (OPNI)⁶, accroît la difficulté de sa compréhension.

Concernant le processus législatif, l'opacité reprochée aux institutions se retrouve dans le trilogue. Il s'agit de réunions informelles entre les institutions du triangle institutionnel pour s'entendre sur un projet de loi. Les trilogues sont souvent composés d'un nombre restreint de représentant.e.s pour gagner en efficacité⁷. Cette procédure opaque fait l'objet de nombreuses critiques. Selon Euractiv entre 1997 et 2007, 40% des propositions de l'Union européenne ont été discutées au sein des trilogues⁸. Pourtant ceux-ci ne figurent pas dans les traités et n'ont pas de statut juridique. Les trilogues sont souvent critiqués quant à leur manque de transparence mais aussi quant à leur absence d'aspect démocratique. La complexité du tissu européen se caractérise par la mise en place d'un réseau d'exécutifs avec une négociation permanente entre les gouvernements des États membres et la Commission européenne. Cette complexité institutionnelle est à l'origine de nombreuses critiques vis-à-vis du système européen.

Si la Commission représente l'intérêt général des citoyen.ne.s c'est pourtant le Conseil qui domine le triangle institutionnel et se trouve à la tête du projet européen face à la Commission depuis les années 1990. **Même si selon les phases historiques de la construction européenne, les équilibres entre les institutions ont été différents, le Conseil est clairement l'institution dominante depuis « l'après-Delors ».** La Commission européenne a vu son rôle faiblir au profit de celui du Conseil. À la suite de la crise économique de 2008, bien que la Commission se soit vu attribuer de nouveaux outils pour contrôler l'action des États membres, c'est le Conseil qui a été l'acteur majeur de la crise. La Commission apparaît comme évincée dans la définition des politiques européennes tandis que le Conseil fait figure de moteur dans la définition des grandes orientations politiques.

La théorie de l'intergouvernementalisme qui souligne l'importance primordiale des États membres dans le processus de construction européenne s'est prolongée à travers la théorie de l'intergouvernementalisme libéral développée par Moravcsik. Cette approche considère l'intégration européenne « *comme une action collective visant, pour chacun des États, à optimiser les gains* »⁹. Concernant l'Union européenne, cette théorie insiste sur la montée en puissance du Conseil. La Commission européenne est en perte de vitesse sur le plan législatif, car elle est moins active dans ce domaine. Elle se contente désormais de soumettre les propositions les plus pertinentes et qui ont la plus haute valeur ajoutée symbolique auprès des citoyen.ne.s. Durant la première année de la présidence

⁵ Van Ingelgom Virginie, « Mesurer l'indifférence. Intégration européenne et attitudes des citoyens », *Sociologie*, vol. 3, no. 1, 2012, pp. 1-20, p. 3.

⁶ Intervention de Jacques Delors le 9 septembre 1985, *Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE)*, Consulté sur : <https://bit.ly/2Nv49dw>

⁷ Chardon Noémie, « Le trilogue, véritable moteur de la machine de l'Union européenne », *Eurosorbonne*, 13 janvier 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2Vo7mP8>

⁸ *Ibidem*

⁹ Saurugger Sabine, « Chapitre 3 / Intergouvernementalisme », *Théories et concepts de l'intégration européenne*, sous la direction de Saurugger Sabine, *Presses de Sciences Po*, 2010, pp. 93-129.

Juncker, peu de textes émanant de la Commission ont été proposés aux votes¹⁰. Cet affaiblissement profite au Conseil qui remplace la Commission comme moteur de la construction européenne tout particulièrement depuis Maastricht (1992) où l'intergouvernementalisme a été favorisé. Enfin, le pouvoir législatif reste essentiellement dans les mains du Conseil à travers la procédure législative spéciale pour laquelle le Conseil peut agir seul. C'est le cas par exemple concernant la politique fiscale de l'Union, l'adhésion de nouveaux États membres ou la conclusion d'accords internationaux. Dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le processus législatif reste intergouvernemental puisque le Parlement n'intervient pas. Dans ce domaine le droit d'initiative revient aux États membres et au haut représentant pour les Affaires étrangères. C'est le Conseil qui prend les décisions¹¹. Dans les domaines législatifs sensibles le Parlement ne participe pas et dispose tout au mieux, d'un simple pouvoir de consultation.

Enfin, le Parlement européen qui représente les citoyen.ne.s à travers les élections européennes, reste largement en retrait des deux autres institutions. Si ses pouvoirs se sont renforcés depuis le début de la construction européenne, il représente l'institution la plus faible du triangle institutionnel. Comme tout parlement, il est en charge du contrôle de l'exécutif. Une motion de censure peut être déposée à l'encontre de la Commission si elle est votée par deux tiers des parlementaires présent.e.s en séance représentant au moins 50% des député.e.s. Cependant, il s'agit d'une motion de censure qui porte sur la gestion administrative de l'Union européenne et non sur sa gestion politique. Depuis le début de la construction neuf motions de censure ont été déposées sans qu'aucune n'ait jamais été votée. La capacité du Parlement à surveiller l'exécutif européen est donc souvent largement interrogée. Concernant le vote du budget, si le Parlement a un rôle primordial dans le vote du budget annuel, il n'en est rien concernant le cadre financier pluriannuel. Ce budget qui s'étale sur six années, est capital pour la politique budgétaire de l'Union européenne sur le long terme¹². Le Parlement peut voter contre le texte mais ne peut pas l'amender.

« Une science politique quantitative pourrait établir une corrélation presque parfaite entre le renforcement du Parlement et la croissance de l'abstention, et en déduire que pour résorber le déficit démocratique il faut priver le Parlement de ses pouvoirs. On sait fort heureusement, que les corrélations ne valent pas grand-chose en science politique ».

Paul Magnette¹³

Le triangle institutionnel ne parvient pas à assurer l'identification des citoyen.ne.s aux institutions européennes. Trop floues, complexes et technocratiques, les instances décisionnaires de l'Union européenne paraissent éloignées des réalités citoyennes. La Commission, représentant l'intérêt général des citoyen.ne.s est en retrait par rapport au Conseil s'affirmant comme pièce maîtresse du projet européen. En conséquence, pour contrer ce sentiment de méfiance et de défiance, de véritables transformations structurelles doivent être accomplies pour replacer le et la citoyen.ne au cœur du projet européen.

« L'Union est prise dans un cercle vicieux : le citoyen ne perçoit pas la représentation politique responsable de l'Union ce qui renforce son sentiment de défiance et son incapacité à s'y identifier politiquement. Or ce manque de soutien de la part des citoyens mine la légitimité de cette même représentation et la rend encore plus fragile et donc encore moins visible¹⁴. »

¹⁰ Sacriste Guillaume, *La politique de l'Union européenne*, Notes prises dans le cadre du cours de Master 1 de Science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, année 2017-2018.

¹¹ « Le processus de décision de l'Union européenne », *Toute l'Europe*, 8 septembre 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2gcL1BO>

¹² « Budget européen : le cadre financier pluriannuel 2014-2020 », *Toute l'Europe*, 29 juillet 2014, Consulté sur : <https://bit.ly/2SpBwIN>

¹³ Rozenberg Olivier, « L'influence du Parlement européen et l'indifférence de ses électeurs : une corrélation fallacieuse ? », *Politique européenne*, vol. 28, no. 2, 2009, pp. 7-36.

¹⁴ Joannin Pascale (directrice de la publication), « Réformer l'Union européenne : un impératif politique et démocratique », *Fondation Robert Schuman*, 19 février 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2EDQ1xq>

II. LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, UN OUTIL DE DÉMOCRATIE ?

1. LE FAIBLE IMPACT DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Depuis 1979 les élections européennes sont le symbole de la démocratisation du projet européen. Tous les cinq ans les citoyen.ne.s européen.ne.s participent directement à la construction européenne à travers la désignation des parlementaires. **Pourtant, ces élections ne se sont pas encore affirmées comme des échéances électorales majeures.**

La théorie des élections secondaires a été développée pour décrire les élections européennes. Le terme « second-order election » est apparu pour la première fois sous la plume de Karlheinz Reif et Hermann Schmitt¹⁵. Selon cette théorie les élections européennes ont plusieurs caractéristiques¹⁶. Premièrement elles sont organisées au niveau national et non au niveau européen. Elles traitent principalement des questions domestiques et non européennes. Même les médias et les politiques parlent peu d'Europe durant la campagne électorale¹⁷. Pour Olivier Rozenberg ce résultat est en partie la conséquence de la stratégie des partis nationaux. Ce n'est pas parce qu'il y a au sein du Parlement européen, des partis politiques nationaux regroupés sous un parti européen que les élections européennes sont menées sur le terrain européen. Chaque parti politique reste maître de la sélection des eurodéputé.e.s¹⁸. Deuxièmement, les élections européennes sont souvent des élections « test » pour le(s) parti(s) au pouvoir. Elles représentent un baromètre de la popularité gouvernementale. Olivier Rozenberg avance qu'elles sont souvent défavorables aux partis en place¹⁹. Il souligne que les partis d'opposition ont tendance à nationaliser les élections pour s'ériger en vainqueurs de ces échéances électorales. Enfin, ces élections de second ordre se distinguent par un taux de participation plus faible qu'aux autres élections.

Les élections européennes peuvent être perçues par les citoyen.ne.s comme des élections secondaires, car dans certains domaines, des décisions qui affectent leur vie quotidienne sont adoptées au niveau national et non au niveau européen, ce qui limite la participation aux élections (notamment en matière de fiscalité, d'éducation, de santé mais aussi de sécurité)²⁰. De plus, Till Weber démontre que l'intérêt pour les élections européennes diminue avec l'approche d'élections nationales. Dès lors que les élections européennes sont proches dans le temps d'échéances nationales, « *le vote des électeurs lors des européennes est de moins en moins influencé par leurs préférences vis-à-vis de l'intégration européenne* »²¹. Son travail démontre que les élections européennes sont avant tout gouvernées par des intérêts nationaux.

En dernier lieu, les élections européennes sont perçues comme des élections subsidiaires car les député.e.s ne parviennent pas à établir un lien de proximité avec les citoyen.ne.s. Comme le souligne l'institut Jacques Delors, un.e député.e national.e représente proportionnellement davantage ses citoyen.ne.s qu'un.e député.e européen.ne. Si un.e député.e luxembourgeois.e représente environ 8 950 électeur.rice.s ou un député.e espagnol 133 500, un.e député.e européen.ne représente des millions

¹⁵ Reif Karlheinz and Schmitt Hermann, « Nine Second-Order National Elections—A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, mars 1980, pp. 3-44.

¹⁶ Hix Simon et Lord Christopher, *Political Parties in the European Union*, Palgrave Macmillan, 15 juin 1997, pp. 87-90.

¹⁷ Rozenberg Olivier, *op. cit.*, p. 7.

¹⁸ *Ibidem*, p. 13.

¹⁹ *Ibidem*, p. 14.

²⁰ Bertoncini Yves, « Élections européennes : le piège de l'abstention », *Institut Jacques Delors*, 13 mai 2014, Consulté sur : <https://bit.ly/2BU3BJP>

²¹ Weber Till, « When the cat is away the mice will play : why elections to the European parliament are about Europe after all », *Politique européenne*, vol. 28, no. 2, 2009, pp. 53-71, p. 54.

voire des dizaines de millions d'électeur.ice.s. En prenant comme appui le cas espagnol, il faudrait plus de 5 000 député.e.s européen.ne.s (contre 751 aujourd'hui) pour représenter à la même hauteur, les citoyen.ne.s européen.ne.s²².

2. L'ABSTENTION AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Au fur et à mesure du développement du projet européen, l'opinion publique est devenue de plus en plus méfiante vis-à-vis des institutions. Cette méfiance a plusieurs causes, mais s'incarne dans un taux de participation de plus en plus faible aux élections européennes. Le manque de confiance envers les institutions européennes est un facteur clé des chiffres de l'abstention. Une enquête post-électorale de 2014 menée par l'Eurobaromètre indique que la première raison pour laquelle les citoyen.ne.s n'ont pas voté aux dernières élections européennes réside dans le « manque de confiance ou l'insatisfaction à l'égard de la politique en général »²³. La crise de 2008 qui a secoué l'Union européenne a par ailleurs, renforcé cette méfiance des citoyen.ne.s à l'égard des instances européennes²⁴. Cette méfiance s'accompagne d'un sentiment de délaissement et d'impuissance face au système politique. Selon un sondage de l'Eurobaromètre, 53% des interrogé.e.s considéraient en mars 2017 que leur voix ne comptait pas dans l'Union européenne, contre 43% qui affirmaient que leur voix était pleinement prise en considération²⁵.

²² Bertoncini Yves, *op. cit.*

²³ Direction générale de la Communication Unité de suivi de l'opinion publique, « Étude post-électorale 2014 ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2014 SYNTHÈSE ANALYTIQUE », octobre 2014, Consulté sur : <https://bit.ly/1TnGq2D>, p. 35.

²⁴ Roger Patrick, « Depuis dix ans, la méfiance des Français vis-à-vis de l'Europe ne cesse d'augmenter », *Le Monde*, 27 avril 2013.

²⁵ Parlement européen, « À deux ans des élections européennes de 2019 », avril 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2T05RK3>

Les raisons de l'abstention²⁶

1) *Moyenne européenne*

QP4b1. Quelles sont les raisons principales pour lesquelles vous n'avez PAS voté aux récentes élections européennes ? (MAX. 3 REPONSES)



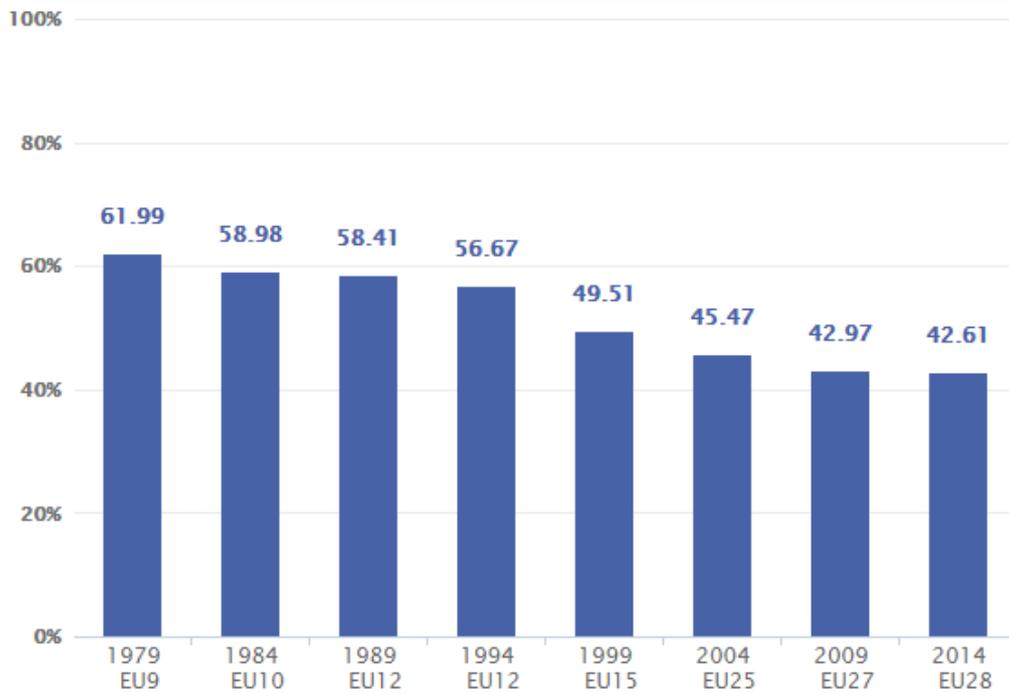
Base : Les répondants qui ne sont pas allés voter

Si les élections européennes constituent un enjeu majeur pour la crédibilité des institutions, il n'en est pas moins que la croissance constante du taux d'abstention depuis 1979 remet en cause la légitimité du Parlement européen et de l'Union européenne.

²⁶ Direction générale de la Communication Unité de suivi de l'opinion publique, *op. cit.*, p. 35.

Taux de participation

Résultats définitifs



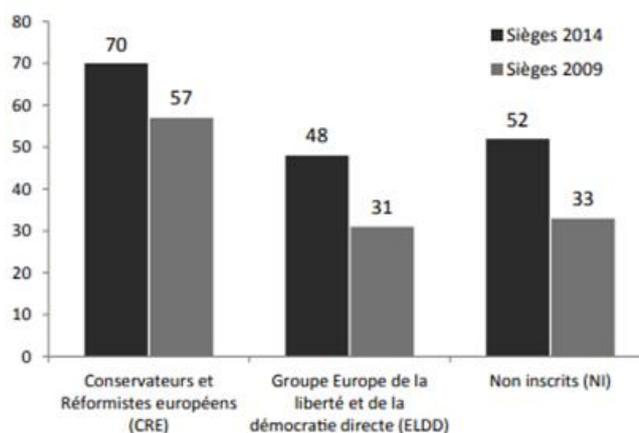
Source: TNS/ScytI en coopération avec le Parlement européen

Cette montée de l'abstention et de la méfiance envers les institutions européennes s'incarne aussi dans la montée en puissance de partis populistes et eurosceptiques. Contre les politiques d'austérité, rejetant les « élites politiques » européennes et les institutions, ces partis se sont engouffrés dans la brèche pour alimenter et entretenir cette défiance. Leur percée aux élections européennes a été flagrante. Ces partis sont en effet arrivés en tête des dernières élections européennes dans trois États membres : la France, le Danemark et la Grande-Bretagne²⁸.

²⁷ Parlement européen, « Résultat des élections européennes de 2014 » Consulté sur : <https://bit.ly/1FtMEWE>

²⁸ Ivaldi Gilles, « Euroscepticisme, populisme, droites radicales : état des forces et enjeux européens », *L'Europe en Formation*, vol. 373, no. 3, 2014, pp. 7-28, p. 14.

Résultats des partis eurosceptiques au Parlement européen (1979-2014)²⁹



Résultats en nombre de sièges

Cependant, si les partis eurosceptiques font désormais de l'ombre aux partis traditionnels, ils ne se caractérisent pas par leur homogénéité³⁰. Aleks Szczerbiak et Paul A. Taggart ont distingué l'euroscepticisme « soft » (tel que le CRE : conservateurs et réformistes européens) et l'euroscepticisme « hard »³¹. Si certain.e.s remettent en cause le fonctionnement et les politiques actuelles de l'Union européenne, d'autres militent pour une sortie pure et simple de l'Union européenne. John FitzGibbon précise qu'il est réducteur d'analyser la croissance des partis populistes au sein du Parlement européen comme traduisant la volonté des citoyen.ne.s de sortir de l'Europe. Il défend l'hypothèse que les résultats des élections de 2014 sont avant tout le résultat d'un vote contre les « élites politiques », contre les politiques actuelles de l'Union européenne et en faveur de la mise en œuvre de politiques alternatives au niveau européen³². Tout comme Gilles Ivaldi, il soutient que les formes d'opposition à l'Europe sont très variées et ne constituent pas un seul bloc unifié³³. Même si ces formations sont très diversifiées, sur environ soixante partis eurosceptiques lors des élections de 2014, plus des trois-quarts d'entre eux étaient axés à droite de l'échiquier politique.

Enfin, les citoyen.ne.s européen.ne.s considèrent qu'ils manquent d'informations et de connaissances sur le système européen pour avoir une opinion claire sur le sujet. Les informations sur l'Union européenne demeurent insuffisantes et les citoyen.ne.s s'estiment pour la plupart, mal informé.e.s sur les politiques spécifiques de l'Union européenne³⁴.

Le recul des partis au pouvoir, la montée de l'abstention et des partis protestataires semblent se renforcer mutuellement. La citoyenneté européenne apparaît traverser une crise que les partis traditionnels et les institutions européennes ne parviennent pas à surmonter. Prenant conscience des critiques et du manque de légitimité, les institutions ont tenté de proposer des outils de démocratie participative.

²⁹ Ivaldi Gilles, *op. cit.*, p. 9.

³⁰ *Ibidem*

³¹ Le Dréau Christophe, « Introduction L'identité européenne des eurosceptiques : l'énigme Philippe Chalamont », *Les cahiers Irice*, vol. 4, no. 2, 2009, pp. 5-17, p. 10.

³² FitzGibbon John, « Euroscepticism and the 2014 European Parliamentary Elections », *L'Europe en Formation*, vol. 373, no. 3, 2014, pp. 29-44, p. 29.

³³ *Ibidem*, p. 43.

³⁴ Cautrès Bruno, « Les Français et leur connaissance de l'Europe », *Horizons stratégiques*, vol. 6, no. 4, 2007, pp. 32-38, p. 33.

III. DES OUTILS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le Traité de Maastricht (1992) qui a instauré la citoyenneté européenne³⁵ affirme que la consolidation de la légitimité européenne devait être un des objectifs du projet européen³⁶. Afin de matérialiser cette volonté, certains droits ont été octroyés aux citoyen.ne.s : le droit de pétition, de consulter librement les documents européens ou encore de faire appel à un médiateur européen. Le Livre blanc sur la gouvernance européenne adopté par la Commission en juillet 2001 traduit cette volonté d'ouverture démocratique. Le Livre a mis en avant un ensemble d'initiatives pour établir des outils de gouvernance plus démocratiques³⁷. Pour poursuivre dans cette voie, le Traité de Lisbonne (2007) a introduit de nouveaux instruments de démocratie participative pour relancer la légitimité du projet européen. Ces outils de démocratie participative permettent aux citoyen.ne.s de participer à l'exercice du pouvoir dans le cadre d'une démocratie représentative. Ils se distinguent des outils de démocratie directe par lesquels les citoyen.ne.s exercent directement le pouvoir.

1. LES INITIATIVES CITOYENNES EUROPÉENNES

L'initiative citoyenne européenne (ICE) a été instaurée en 2009 suite au Traité de Lisbonne. Le Règlement n°211/2011 du Parlement européen a par la suite précisé les modalités de ce nouvel instrument³⁸. Il s'agit du premier Traité au monde où la démocratie participative est inscrite aux côtés de la démocratie représentative. Cette nouvelle modalité a été mise en œuvre pour répondre de nouveau aux critiques du déficit démocratique européen. L'initiative citoyenne permet d'intégrer le et la citoyen.ne au cœur du projet européen en lui octroyant un droit d'initiative législative³⁹. Les modalités prévoient que toute initiative citoyenne européenne doit être soutenue par un comité de citoyen.ne.s en âge de voter provenant d'au moins sept États membres différents. Le comité doit enregistrer son initiative sur internet avant de collecter les signatures⁴⁰. L'initiative doit recueillir un minimum d'un million de signatures dans un délai de douze mois pour que la Commission l'examine dans les trois mois après sa réception. La Commission présente ensuite une réponse officielle où elle précise les actions éventuelles qu'elle est prête à mettre en œuvre pour répondre à l'initiative. La Commission n'est pas dans l'obligation de présenter une réponse législative. La difficulté à atteindre le million de signatures est un obstacle conséquent. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS s'interrogeait déjà en 2015 sur la pertinence du nombre de signatures nécessaires⁴¹. Les difficultés pour atteindre ce nombre peuvent apparaître dissuasives⁴². Par ailleurs, les ICE ont un coût financier qui freine l'utilisation de cet outil pour les citoyen.ne.s qui ne disposent pas de réseaux relationnels conséquents. L'accapement de cet instrument par certains lobbys montre que cet outil peut être détourné de son ambition initiale⁴³. En outre, si les informations demandées lors de la signature de l'initiative varient selon les États membres, il est souvent exigé de justifier son identité, ce qui fait craindre pour certain.e.s une atteinte à leur vie privée. Enfin, si la Commission a répondu à toutes les initiatives réussies (quatre), aucune n'a fait l'objet d'une transposition législative⁴⁴.

³⁵ Article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), Consulté sur : <https://bit.ly/2H4a0Wm>

³⁶ Moranval Éric, *Les initiatives citoyennes européennes un échec ?*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, mai 2015, Consulté sur : <https://bit.ly/2GMKTbg>

³⁷ « Le Livre blanc sur la gouvernance européenne », *Euractiv*, 1^{er} août 2003, Consulté sur : <https://bit.ly/2H8fXBg>

³⁸ Règlement n°211/2011, Consulté sur : <https://bit.ly/2ThjwM8>

³⁹ Article 11 paragraphe 4 du Traité sur l'Union européenne (TUE), Consulté sur : <https://bit.ly/2We2nSa>

⁴⁰ Commission européenne, « Initiative citoyenne européenne », Consulté sur : <https://bit.ly/KdDdga>

⁴¹ Moranval Éric, *op. cit.*, p. 6.

⁴² Peiffert Olivier, « L'initiative citoyenne européenne à l'épreuve du réel : un bilan en demi-teinte », *Eurosorbonne*, 26 mars 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2Ns8z4W>

⁴³ Barbière Cécile, « Noyauté par les lobbys, l'initiative citoyenne européenne illustre le risque de la participation citoyenne », *Euractiv*, 26 février 2019, Consulté sur : <https://bit.ly/2TroqGo>

⁴⁴ Malherbe Michael, « Initiatives citoyennes européennes : bilan chiffré des résultats et de la visibilité médiatique », *Décrypter la communication européenne*, 16 avril 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2tDjDDe>

Ce nouvel outil s'est révélé décevant au regard de son réel potentiel. Presque huit ans après sa réalisation, les résultats de cet outil de démocratie participative sont maigres. En effet, si huit millions de citoyen.ne.s ont participé à une ICE au cours de ces années, seules 4 sur 48 initiatives enregistrées ont reçu le million de signatures requis⁴⁵. Approximativement, ces résultats se manifestent donc par un taux de réussite d'environ 10%. Une des raisons de cet échec réside dans la complexité du processus. L'encadrement strict répond à la volonté de contrôler un instrument qui donne un pouvoir législatif important aux citoyen.ne.s. Il s'agit également de ne pas surcharger la Commission européenne⁴⁶.

L'initiative citoyenne *Stop glyphosate* qui avait recueilli 1,3 million de signatures n'a reçu qu'une maigre réponse de la Commission européenne en considérant « *sans fondement* » les inquiétudes de la société civile. Le 12 décembre 2017, elle avait même renouvelé l'approbation du glyphosate pour cinq ans en se basant sur des études dont l'intégrité a été questionnée⁴⁷. Cet exemple montre que si les initiatives citoyennes ont été mises en œuvre pour tenter de démocratiser le projet européen, il s'agissait en réalité d'un effort de façade. La Commission n'a jamais réellement pris en considération les initiatives abouties et les demandes des citoyen.ne.s. Marie Dufrasne défend l'idée qu'il s'est opéré un malentendu entre la conception de l'ICE par la Commission et celle comprise par les citoyen.ne.s. Elle précise que si les citoyen.ne.s l'ont perçue comme une redistribution du pouvoir, la Commission l'a davantage conçue comme une façon de communiquer avec les citoyen.ne.s⁴⁸.

Cet instrument de démocratie participative dispose pourtant d'un fort potentiel. Pour être efficace, cet outil doit être repensé afin d'être accessible et véritablement efficace. À l'heure actuelle, il ne s'agit que d'un leurre. **Si l'Union européenne souhaite résoudre son déficit démocratique ce ne sera pas, semble-t-il, grâce à l'ICE. Dans une période d'incertitude européenne, il est crucial de relancer cet outil de démocratie participative. Il est nécessaire d'intégrer le et la citoyen.ne aux politiques européennes afin que le projet européen soit celui de chacun.e.** Le 12 mars 2019, les eurodéputé.e.s ont approuvé une réforme de l'ICE pour la rendre plus efficace. Reste à savoir si ces modifications (par exemple : un délai de six mois supplémentaire pour recueillir les signatures) seront suffisantes pour relancer cet instrument qui est au point mort, et dont la Commission ne semblait pas vraiment souhaiter sa réussite.

2. LES CONSULTATIONS CITOYENNES

Les consultations citoyennes pour l'Europe ont été mise en œuvre suite à l'initiative du Président de la République française, Emmanuel Macron. Cette proposition a été soutenue en septembre 2017 par Jean-Claude Juncker lors de son discours sur l'état de l'Union. L'intention était de relancer la dynamique citoyenne au cœur du projet européen. Dans la continuité du Traité de Lisbonne les dirigeant.e.s souhaitaient répondre à la méfiance des citoyen.ne.s européen.ne.s. Les consultations ont été lancées dans 27 États membres en avril 2018⁴⁹ et se sont terminées en octobre 2018. Ces consultations ont été l'occasion d'obtenir l'opinion des citoyen.ne.s européen.ne.s sur leur conception de l'avenir européen⁵⁰.

Suite à la collecte de ces données une première synthèse montre des attentes variées selon les États. L'Europe sociale semble cependant être une préoccupation commune des citoyen.ne.s européen.ne.s. En Pologne, les citoyen.ne.s souhaitent que l'Union européenne combatte les « *discrimination des employés polonais sur le marché du travail* » mais aussi « *l'émergence d'une Europe à deux* ».

⁴⁵ BertelsmannStiftung, « Facts, Figures, Analyses: Ten Things to Know about the European Citizens' Initiative », février 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2ThBLAV>

⁴⁶ Moranval Éric, *Les initiatives citoyennes européennes un échec ?*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, mai 2015, Consulté sur : <https://bit.ly/2GMKKTbg>

⁴⁷ Stéphane Horel, « Glyphosate : réponse minimale de la Commission européenne à la société civile », *Le Monde*, 12 décembre 2017, <https://lemde.fr/2WB0bUf>

⁴⁸ Dufrasne Marie, « L'initiative citoyenne européenne révèle l'impasse communicationnelle entre les citoyens et les institutions », *Hermès, La Revue*, vol. 77, no. 1, 2017, pp. 63-70, p. 64.

⁴⁹ Lequeux Vincent, « Consultations citoyennes sur l'Europe : le comité d'experts tire un premier bilan des propositions », *Toute l'Europe*, 31 octobre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2JKAM52>

⁵⁰ Lequeux Vincent, « Consultations citoyennes : quel bilan ailleurs en Europe ? », *Toute l'Europe*, 12 novembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2FwPQoP>

vitésse»⁵¹. En Espagne, ce sont davantage les politiques sociales européennes et la lutte contre la pauvreté qui ont été défendues au cours des débats. Les Estoniens quant à eux soulignent le décalage entre les promesses des dirigeants et le succès des politiques européennes mises en œuvre⁵². En Belgique les consultations citoyennes se sont organisées autour de trois axes : rassembler un maximum de participants, proposer des tables de discussion et encourager les citoyens belges à répondre au questionnaire de la Commission⁵³. Les tables rondes ont été orientées autour de sept questions : « *La sécurité en Europe* », « *L'Europe dans le monde* », « *Le développement durable en Europe* », « *L'innovation en Europe* », « *La prospérité et la stabilité en Europe* », « *L'unité européenne* », et « *L'Europe et la démocratie* ». En France, ce sont 1082 rencontres⁵⁴ qui ont eu lieu permettant à quelque 70 000 Français de débattre autour des questions européennes⁵⁵. Quatre thématiques ont dominé les discussions : une réflexion autour de la communication sur le projet européen, les questions de citoyenneté, les thèmes institutionnels et l'environnement⁵⁶. Tous les chiffres définitifs des consultations citoyennes par État membre n'ont pas encore été communiqués.

Si ces consultations ont été l'opportunité pour les institutions de se rapprocher des citoyens et de leurs attentes, certaines limites ont été soulignées. Sur l'ensemble des consultations qui ont eu lieu les observateurs soulignent que le public était majoritairement europhile⁵⁷. L'opinion des eurosceptiques qui occupe pourtant une place importante sur la scène européenne, n'a donc été que très peu rapportée lors de ces rencontres. Ces derniers ont pour la plupart refusé de prendre part aux consultations. De plus, l'initiative des consultations citoyennes a changé de nom⁵⁸. Dans son discours du 7 septembre 2017 à Athènes⁵⁹, Emmanuel Macron avait en effet utilisé le terme de « *conventions démocratiques* ». Pour répondre aux attentes des pays les plus sceptiques quant à cette initiative, les consultations citoyennes ont remplacé les conventions démocratiques. Ce changement de terminologie illustre une ambition initiale revue à la baisse. Le terme de « *consultation* » semble limiter davantage l'implication des citoyens dans le processus législatif que le terme de « *convention* ». D'autre part, l'organisation des consultations citoyennes a été déléguée au niveau national et non conservée au niveau européen. Dans une note d'analyse de 2018, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS soulignait que ces consultations devaient émerger de la société civile et des citoyens⁶⁰. Pourtant elles ont largement découlé des institutions européennes et des dirigeants politiques.

Un rapport final sera présenté en Roumanie à Sibiu le 9 mai 2019 lors du premier sommet de l'Union européenne à 27⁶¹. Reste à savoir si les opinions manifestées par les citoyens lors de ces consultations seront prises en compte par l'Union européenne. À travers cet outil innovant et prometteur, les institutions se doivent de répondre aux préoccupations citoyennes. **Si l'Union européenne et les dirigeants politiques font l'erreur de ne pas donner suite à ces consultations, la méfiance vis-à-vis des institutions risque de ne pas diminuer.**

⁵¹ *Ibidem*

⁵² *Ibidem*

⁵³ Consultations citoyennes européennes en Belgique, Rapport, <https://bit.ly/2Uq0bZH> p. 1.

⁵⁴ Commission nationale du débat public, « Consultations citoyennes sur l'Europe », *Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe*, 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2E2dyH8>

⁵⁵ Lequeux Vincent, « Consultations citoyennes sur l'Europe : le comité d'experts tire un premier bilan des propositions », *Toute l'Europe*, 31 octobre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2JKAM52>

⁵⁶ *Ibidem*

⁵⁷ Nicolas Clément, « Les consultations citoyennes à l'heure du bilan », *Euractiv*, 12 novembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2z5imb6>

⁵⁸ Hammoud Paul, *Consultations citoyennes : un défi politique et démocratique*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, avril 2018, p.6. Consulté sur : <https://bit.ly/2BRaEmE>

⁵⁹ Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, à la Pnyx, Athènes le jeudi 7 septembre 2017, *Élysée*, Consulté sur : <https://bit.ly/2H1XJBv>

⁶⁰ Hammoud Paul, *op. cit.*, p. 6.

⁶¹ Commission européenne, « Une Europe à l'écoute: consultations et dialogues citoyens, Strasbourg », Communiqué de presse, 11 décembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2ViRKMx>

IV. CONSTRUIRE UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE !

1. RELANCER LA POLITIQUE SOCIALE EUROPÉENNE

La politique sociale européenne est un instrument essentiel pour renforcer la citoyenneté. Une véritable politique sociale par et pour les citoyens doit être mise en œuvre. Une des préoccupations qui est ressortie des consultations citoyennes pour l'Europe, démontre un intérêt et une envie de développer le volet social européen.

La politique sociale de l'Union européenne tire son origine du modèle social européen dont le pilier économique et le pilier social constituent le socle. Malgré les hétérogénéités qui caractérisent les différents membres de l'Union européenne en matière de politique sociale, une base commune peut être identifiée à travers la mutualisation des risques qui puise son héritage dans les modèles bismarckien et beveridgien du XIX^{ème} siècle. Pourtant, au fur et à mesure du développement de l'Union européenne, sa politique sociale a été mise de côté au profit du renforcement de son expansion économique.

Dans le modèle social européen les valeurs d'équité, de justice et de cohésion sociale étaient traduites en acte visant à réduire les inégalités découlant du développement économique⁶². Néanmoins la politique sociale au niveau européen a été relativement timide. À partir de la présidence de Jacques Delors, la Commission européenne a promu le développement d'une Europe sociale en parallèle à l'application de principes néolibéraux développés pour la poursuite du marché intérieur. À travers l'Acte unique européen (1986) et le Traité de Maastricht (1992) la Commission a tenté de relancer le volet social européen. Malgré la volonté affichée de combiner deux volets apparemment paradoxaux (néolibéralisme et politiques sociales), le domaine social est resté en retrait y compris après les années 2000. En effet, la réponse à la crise économique de 2008 a été de manière écrasante une utilisation excessive de nouveaux outils économiques au détriment d'instruments sociaux.

Pour répondre à l'absence de politiques sociales durant la crise mais aussi pour pallier l'échec des politiques d'austérité, les institutions européennes ont relancé le pan social européen à travers le Socle européen des droits sociaux (SEDS) approuvé conjointement par la Commission, le Conseil et le Parlement européen en 2017. Ce socle comprend vingt principes répartis dans trois grands volets : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables et enfin, la protection et l'inclusion sociale⁶³. Cependant, un des obstacles à cette nouvelle initiative réside dans son caractère non contraignant pour les États membres⁶⁴. Des mesures doivent donc être prises afin de garantir son application. Un autre aspect non négligeable tient à la volonté des États membres eux-mêmes. Ces derniers ne partagent pas tous cette intention de défendre et de renforcer l'Europe sociale. Le dirigeant hongrois Viktor Orbán a déjà précisé qu'il ne souhaitait pas restructurer son système national pour développer le volet social européen⁶⁵. Or en matière de politiques sociales, l'Union européenne ne dispose pas de compétence exclusive, la plupart des leviers sont conservés par les États⁶⁶.

⁶² *Ibidem*

⁶³ Commission européenne, « Socle européen des droits sociaux », Consulté sur : <https://bit.ly/2qSM51G>

⁶⁴ Benais Florian, *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, septembre 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2GZP7vk>

⁶⁵ Association Européenne pour le Défense des Droits de l'Homme (AEDH), « Droits sociaux : ça décolle enfin pour l'Europe sociale ? », 22 novembre 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2B4N1qj>

⁶⁶ *Ibidem*

Si des difficultés apparaissent quant à la mise en œuvre du socle, il apparaît essentiel que le chemin social européen soit poursuivi et renforcé. L'objectif du socle est de donner aux citoyen.ne.s des droits nouveaux et plus efficaces⁶⁷. Il est primordial que l'Europe se rapproche de ses citoyen.ne.s face aux défis qui l'attendent. Avec la montée des populismes et la crise économique, l'approfondissement d'une politique sociale européenne est essentiel pour garantir la poursuite d'un projet européen citoyen. Maurizio Ferrera défend l'idée qu'une Union sociale européenne (USE) permettrait de relégitimer et de stabiliser politiquement le régime de l'Union européenne⁶⁸. Les citoyen.ne.s doivent pouvoir constater que l'intérêt collectif est défendu par des institutions dans lesquelles ils peuvent avoir confiance et qui garantissent leurs droits. L'Union européenne, mais également les acteur.rice.s de la société civile, doivent participer à restaurer la confiance citoyenne dans les institutions et à rendre visible les politiques sociales de l'Union européenne. Le SEDS représente un réel levier pour engranger une véritable politique sociale européenne, encore faut-il que ce dernier soit appliqué et respecté. Il est donc indispensable de mettre en œuvre ce socle car ne pas l'appliquer, ne ferait que renforcer la méfiance des citoyen.ne.s envers les institutions européennes⁶⁹.

Cette Europe sociale doit s'établir par et pour les citoyen.ne.s à travers leur participation active. C'est une Europe commune qui se construit sous nos yeux et qui nécessite par conséquent la participation de chacun.e. Avec l'approche des élections européennes, l'enjeu social de l'Union européenne est devenu un enjeu vital.

2. ENCOURAGER ET SUSCITER L'INTÉRÊT EUROPÉEN

Le projet européen doit se construire par et pour les citoyen.ne.s. Pour qu'elles et ils prennent part au projet, renforcer leur intérêt pour les politiques européennes est primordial. Le taux d'abstention aux élections européennes étudié précédemment démontre que le lien entre citoyen.ne.s et institutions est fortement distendu. **Pour développer l'appétence pour les questions européennes il faut encourager et susciter l'intérêt européen.** Cet intérêt passe par la construction d'un *demos* européen⁷⁰. Comme le soulignent Margarita Sanchez-Mazas et Raphaël Gély « *la citoyenneté contemporaine n'est pas seulement ce qui s'exerce. C'est ce qui s'exerce en se réfléchissant* »⁷¹. Cet intérêt passe tout d'abord par l'éducation. L'école comme pilier de la socialisation primaire notamment étudié par Pierre Bourdieu, est un vecteur incontournable de sensibilisation aux questions européennes. C'est un relais fondamental dans la transmission des connaissances mais aussi dans la construction d'un sens critique⁷². Cette instruction ne doit pas reposer seulement sur l'acquisition de connaissances des textes, des institutions ou des droits européens. Une réflexion doit être menée sur le sens et la pertinence du projet européen⁷³. Les jeunes citoyen.ne.s européen.ne.s doivent discuter et réfléchir aux enjeux de la construction européenne, à ses grandes orientations et surtout aux raisons de sa création.

Cette construction de l'intérêt passe aussi par les acteur.rice.s de la société civile. Dans les documents officiels des institutions européennes la société civile est définie de manière englobante, incluant tous les acteur.rice.s non-étatiques⁷⁴. La Commission européenne entretient des liens avec ces acteur.rice.s de la société civile pour mener à bien ses politiques. Ces acteur.rice.s participent à la mise en œuvre des politiques européennes et servent de relais entre les institutions et les citoyen.ne.s⁷⁵. C'est pourquoi

⁶⁷ Commission européenne, « Socle européen des droits sociaux », Consulté sur : <https://bit.ly/2qSM51G>

⁶⁸ Ferrera Maurizio, « L'Union sociale comment la reconstituer ? » Chapitre 1 dans Bilan social de l'Union européenne 2018 / Dix-neuvième rapport annuel, *Observatoire social européen*, Édité par : Bart Vanhercke, Dalila Ghailani et Sebastiano Sabato, 2018, p. 28.

⁶⁹ Caniard Étienne et Weber Emelyn, « La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux », Comité économique et social, *Journal officiel de la République française*, 23 décembre 2016, p. 18., Consulté sur : <https://bit.ly/2CNcRPI>

⁷⁰ Delruelle, Édouard, « État social, démocratie et construction européenne. Pour une citoyenneté sociale européenne », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 43, no. 1, 2016, pp. 65-85, p. 85.

⁷¹ Sanchez-Mazas Margarita, et Gély Raphaël, « Des appartenances aux identités : vers une citoyenneté politique européenne », *Connexions*, vol. no 84, no. 2, 2005, pp. 73-86, p. 74.

⁷² Gleize Fanny, *L'éducation à la citoyenneté : éléments de compréhension*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, février 2007, Consulté sur : <https://bit.ly/2Vkg3oz>

⁷³ Lalumière Catherine, « L'Éducation à la citoyenneté... européenne », *Après-demain*, vol. n ° 27-28, nf, no. 3, 2013, pp. 35-37, p. 36.

⁷⁴ Saurugger Sabine, « Crise de l'Union européenne ou crises de la démocratie ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, no. 1, 2017, pp. 23-33, p. 28.

⁷⁵ Montagner Maxime, « Les acteurs non étatiques dans les politiques de développement de l'UE », *Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG)*, février 2006, Consulté sur : <https://bit.ly/2BW5mGu>

le dialogue civil doit être encouragé entre les organisations de la société civile elles-mêmes mais aussi avec les institutions européennes et avec les interlocuteurs au sein des pouvoirs législatif et exécutif⁷⁶. À travers le bénévolat et le militantisme les associations peuvent jouer un rôle crucial dans le rapprochement des citoyens avec les instances européennes. Les associations peuvent relayer la parole et la volonté des citoyens auprès des instances de décision et des décideurs politiques. À travers des débats, des sensibilisations, des événements et des projets, elles peuvent contribuer à socialiser les citoyens au sujet européen et créer un véritable lieu de débat public. Dans cette optique et pour accroître la transparence des liens entre société civile et institutions, un registre de transparence a été mis en place en 2011. Ce dernier permet d'enregistrer toutes les organisations ayant accès aux institutions en précisant des informations sur leur structure (nombre de contacts, budget consacré au lobbying etc.)⁷⁷. Pour combattre la méfiance citoyenne, la transparence du système européen est primordiale.

Pour d'autres, l'intérêt européen doit s'opérer par le prolongement d'une démocratisation des institutions. Les citoyens prendront part à la construction européenne seulement s'ils considèrent qu'ils sont démocratiquement représentés par des institutions qu'ils considèrent légitimes. Antoine Vauchez soutient que les institutions européennes représentent une démocratie « *potemkine* », une démocratie en trompe l'œil⁷⁸. Il défend l'idée qu'il faut démocratiser les institutions indépendantes. La Banque centrale européenne (BCE), la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et la Commission doivent avoir plus de légitimité politique et donc faire l'objet de plus de contrôle sur leurs décisions⁷⁹. Il affirme que l'espace du pouvoir européen s'est constitué autour de ces trois institutions qui se proclament pourtant depuis leur origine « *apolitique* »⁸⁰. De nombreuses décisions majeures émanent de ces institutions. La BCE par exemple, a joué un rôle crucial durant la crise économique de 2008. Ces trois institutions souffrent d'une crise de légitimité car elles ne disposent pas de dimension représentative. Pour y parvenir, Antoine Vauchez propose la création d'une nouvelle voie de recours politique pour contester leurs décisions⁸¹. Il ajoute que l'intégration des représentants de syndicats dans ces institutions est essentielle pour garantir leur représentativité. Il est primordial que tous les intérêts soient entendus au cours de la délibération⁸². Ces propositions soulignent la nécessité d'associer les citoyens et leurs représentants à la construction du projet européen. Dans la continuité de cette réflexion Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez ont proposé un Traité de démocratisation de l'Europe pour réinscrire la démocratie représentative au cœur du projet européen. À travers ce Traité ils défendent l'instauration d'une Assemblée parlementaire de la zone euro composée de membres issus des parlements nationaux et de membres du Parlement européen. L'idée est de « *démocratiser le puissant réseau bureaucratique intergouvernemental qui s'est constitué depuis dix ans* »⁸³. Cette Assemblée serait la réponse au renforcement des capacités exécutives des institutions européennes dans le domaine économique⁸⁴. Il s'agit de remettre la démocratie au centre des ambitions européennes. Ils affirment qu'« ***il y a une urgence démocratique comme il y a eu une urgence économique*** »⁸⁵.

⁷⁶ Gleize Fanny, *op. cit.*

⁷⁷ Saurugger Sabine, *op. cit.*, p. 29.

⁷⁸ Vauchez Antoine, *Démocratiser l'Europe*, coll. La République des idées, Seuil, 2014, p. 24.

⁷⁹ *Ibidem*, p. 14.

⁸⁰ *Ibidem*, p. 61.

⁸¹ *Ibidem*, p. 86.

⁸² *Ibidem*, p. 92.

⁸³ Hennette Stéphanie, Piketty Thomas, Sacriste Guillaume et Vauchez Antoine, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, Seuil, 2017, p. 10.

⁸⁴ *Ibidem*, p. 49.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 48.

CONCLUSION

La crise que traverse l'Union européenne est sans précédent. Les citoyen.ne.s manifestent de plus en plus d'hostilité à l'égard des institutions et la gestion de la crise économique de 2008 a accru leur sentiment de méfiance. Si la notion de déficit démocratique n'est pas nouvelle, elle n'a jamais été autant caractérisée qu'aujourd'hui⁸⁶. La montée de l'abstention et des partis populistes aux élections européennes symbolise la défiance citoyenne.

Malgré les réformes entamées depuis Maastricht et les années 2000, le mal est toujours présent. Les outils créés pour renforcer la représentativité des institutions n'ont pas pleinement exploité leur potentiel entraînant de nombreux.ses déçu.e.s. Les consultations citoyennes maintiennent l'espoir que les institutions sauront se saisir de cette opportunité pour répondre aux attentes des citoyen.ne.s.

La politique européenne s'est quant à elle focalisée sur ses politiques économiques au détriment du développement des politiques sociales qui sont essentielles au renforcement de la citoyenneté européenne. Le projet européen doit se construire au travers d'une Europe sociale nécessitant la participation de chacun.e. L'approfondissement d'une politique sociale européenne est indispensable pour garantir la poursuite d'un projet européen citoyen.

La conscience de la crise démocratique qui frappe l'Europe est bien présente mais des transformations profondes tardent à émerger. C'est pourtant maintenant qu'il faut agir. L'Union européenne doit opérer un tournant majeur pour que le projet européen se transforme en un projet citoyen.

⁸⁶ Marquand David, *Parliament for Europe*, Londres, Jonathan Cape, 1979.

BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

- Commission européenne, « Organisation de la Commission », Consulté sur : <https://bit.ly/2ExqxAo>
- Commission européenne, « Initiative citoyenne européenne », Consulté sur : <https://bit.ly/KdDdga>
- Commission européenne, « Socle européen des droits sociaux », Consulté sur : <https://bit.ly/2qSM51G>
- Commission européenne, « Dialogues citoyens et consultations citoyennes », 11 décembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2Qw50Qh>
- Commission européenne, « Une Europe à l'écoute: consultations et dialogues citoyens », Communiqué de presse, Strasbourg, le 11 décembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2ViRKMx>
- Parlement européen, « Pouvoir législatif : comment se déroule le travail législatif ? », Consulté sur : <https://bit.ly/2Q1ARrJ>
- Parlement européen, « À deux ans des élections européennes de 2019 », avril 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2T05RK3>
- Parlement européen, « Résultat des élections européennes de 2014 » Consulté sur : <https://bit.ly/1FtMFWF>
- Parlement européen, « Parlement européen : faits et chiffres », mars 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2ExnjNh>
- Direction générale de la Communication Unité de suivi de l'opinion publique, « Étude post-électorale 2014 ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2014 SYNTHÈSE ANALYTIQUE », octobre 2014, Consulté sur : <https://bit.ly/1TnGg2D> p. 35.
- Article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), Consulté sur : <https://bit.ly/2H4a0Wm>
- Règlement n°211/2011, Consulté sur : <https://bit.ly/2ThjwM8>
- Article 11 paragraphe 4 du Traité sur l'Union européenne (TUE), Consulté sur : <https://bit.ly/2We2nSa>
- Commission nationale du débat public, « Consultations citoyennes sur l'Europe », Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe, 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2E2dyH8>
- Discours du Président de la République française Emmanuel Macron à la Pnyx, Athènes le jeudi 7 septembre 2017, Élysée, Consulté sur : <https://bit.ly/2H1XJBv>
- Intervention de Jacques Delors le 9 septembre 1985, *Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE)*, Consulté sur : <https://bit.ly/2Nv49dw>

OUVRAGES

- FERRERA Maurizio, *L'Union sociale comment la reconstituer ?*, Chapitre 1 dans Bilan social de l'Union européenne 2018 / Dix-neuvième rapport annuel, *Observatoire social européen*, Édité par : Bart Vanhercke, Dalila Ghailani et Sebastiano Sabato, 2018.
- HENNETTE Stéphanie, PIKETTY Thomas, SACRISTE Guillaume et VAUCHEZ Antoine, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, Seuil, 2017.
- LAPEYRE Jean, *Le dialogue social européen. Histoire d'une innovation sociale (1985-2003)*, ETUI, 2017.
- MARQUAND David, *Parliament for Europe*, Londres, Jonathan Cape, 1979.

- VAUCHEZ Antoine, *Démocratiser l'Europe*, coll. La République des idées, Seuil, 2014.

ARTICLES

Think Tanks

- BENAIS Florian, *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, septembre 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2GZP7vk>
- BERTONCINI Yves, « Élections européennes : le piège de l'abstention », *Institut Jacques Delors*, 13 mai 2014, Consulté sur : <https://bit.ly/2BU3BJP>
- GLEIZE Fanny, *Introduction à la citoyenneté*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, mars 2007, Consulté sur : <https://bit.ly/2tCpKrl>
- HAMMOUD Paul, *Consultations citoyennes : un défi politique et démocratique*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, avril 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2BRaEmE>
- JOANNIN Pascale (directrice de la publication), « Réformer l'Union européenne : un impératif politique et démocratique », *Fondation Robert Schuman*, 19 février 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2EDQ1xq>
- MORANVAL Éric, *Les initiatives citoyennes européennes un échec ?*, Pour la Solidarité, Coll. Note d'analyse, mai 2015, Consulté sur : <https://bit.ly/2GMKTbg>
- BertelsmannStiftung, « Facts, Figures, Analyses: Ten Things to Know about the European Citizens' Initiative », février 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2ThBLAV>

Articles scientifiques

- CANIARD Étienne et WEBER Emelyn, « La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux », Comité économique et social, *Journal officiel de la République française*, 23 décembre 2016, Consulté sur : <https://bit.ly/2CNcRPI>
- CAUTRÈS Bruno, « Les Français et leur connaissance de l'Europe », *Horizons stratégiques*, vol. 6, no. 4, 2007, pp. 32-38.
- DELRUELLE Édouard, « État social, démocratie et construction européenne. Pour une citoyenneté sociale européenne », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 43, no. 1, 2016, pp. 65-85.
- DUFRASNE Marie, « L'initiative citoyenne européenne révèle l'impasse communicationnelle entre les citoyens et les institutions », *Hermès, La Revue*, vol. 77, no. 1, 2017, pp. 63-70.
- FITZGIBBON John, « Euroscepticism and the 2014 European Parliamentary Elections », *L'Europe en Formation*, vol. 373, no. 3, 2014, pp. 29-44.
- HIX Simon et LORD Christopher, « Political Parties in the European Union », *Palgrave Macmillan*, 15 juin 1997, pp. 87-90.
- IVALDI Gilles, « Euroscepticisme, populisme, droites radicales : état des forces et enjeux européens », *L'Europe en Formation*, vol. 373, no. 3, 2014, pp. 7-28.
- LALUMIÈRE Catherine, « L'Éducation à la citoyenneté... européenne », *Après-demain*, vol. n ° 27-28, nf, no. 3, 2013, pp. 35-37.
- LE DRÉAU Christophe, « Introduction L'identité européenne des eurosceptiques : l'énigme Philippe Chalamont », *Les cahiers Irice*, vol. 4, no. 2, 2009, pp. 5-17.

- REIF Karlheinz and SCHMITT Hermann, « Nine Second-Order National Elections—A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research*, mars 1980, pp. 3-44.
- ROZENBERG Olivier, « L'influence du Parlement européen et l'indifférence de ses électeurs : une corrélation fallacieuse ? », *Politique européenne*, vol. 28, no. 2, 2009, pp. 7-36.
- SANCHEZ-MAZAS Margarita et GÉLY Raphaël, « Des appartenances aux identités : vers une citoyenneté politique européenne », *Connexions*, vol. no 84, no. 2, 2005, pp. 73-86.
- SAURUGGER Sabine, « Chapitre 3 / Intergouvernementalisme », Théories et concepts de l'intégration européenne, sous la direction de Saurugger Sabine, *Presses de Sciences Po*, 2010, pp. 93-129.
- SAURUGGER Sabine, « Crise de l'Union européenne ou crises de la démocratie ? », *Politique étrangère*, vol. printemps, no. 1, 2017, pp. 23-33.
- VAN INGELGOM Virginie, « Mesurer l'indifférence. Intégration européenne et attitudes des citoyens », *Sociologie*, vol. 3, no. 1, 2012, pp. 1-20.
- WEBER Till, « When the cat is away the mice will play: why elections to the European parliament are about Europe after all », *Politique européenne*, vol. 28, no. 2, 2009, pp. 53-71.

MÉDIAS

- BARBIÈRE Cécile, « Noyauté par les lobbys, l'initiative citoyenne européenne illustre le risque de la participation citoyenne », *Euractiv*, 26 février 2019, Consulté sur : <https://bit.ly/2TroqGo>
- CHARDON Noémie, « Le trilogue, véritable moteur de la machine de l'Union européenne », *Eurosorbonne*, 13 janvier 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2Vo7mP8>
- HOREL Stéphane, « Glyphosate : réponse minimale de la Commission européenne à la société civile », *Le Monde*, 12 décembre 2017, Consulté sur : <https://lemde.fr/2WB0bUf>
- LEQUEUX Vincent, « Consultations citoyennes : quel bilan ailleurs en Europe ? », *Toute l'Europe*, 12 novembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2FwPQoP>
- LEQUEUX Vincent, « Consultations citoyennes sur l'Europe : le comité d'experts tire un premier bilan des propositions », *Toute l'Europe*, 31 octobre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2JKAM52>
- MALHERBE Michael, « Initiatives citoyennes européennes : bilan chiffré des résultats et de la visibilité médiatique », *Décrypter la communication européenne*, 16 avril 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2tDjDDe>
- MONTAGNER Maxime, « Les acteurs non étatiques dans les politiques de développement de l'UE », *Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG)*, février 2006, Consulté sur : <https://bit.ly/2BW5mGu>
- NICOLAS Clément, « Les consultations citoyennes à l'heure du bilan », *Euractiv*, 12 novembre 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2z5imb6>
- PEIFFERT Olivier, « L'initiative citoyenne européenne à l'épreuve du réel : un bilan en demi-teinte », *Eurosorbonne*, 26 mars 2018, Consulté sur : <https://bit.ly/2Ns8z4W>
- ROGER Patrick, « Depuis dix ans, la méfiance des Français vis-à-vis de l'Europe ne cesse d'augmenter », *Le Monde*, 27 avril 2013, Consulté sur : <https://lemde.fr/2SZUm5u>
- « Le Livre blanc sur la gouvernance européenne », *Euractiv*, 1^{er} août 2003, Consulté sur : <https://bit.ly/2H8fXBg>
- *Toute l'Europe*, « Budget européen : le cadre financier pluriannuel 2014-2020 », 29 juillet 2014, Consulté sur : <https://bit.ly/2SpBwiN>

- Toute l'Europe, « Le processus de décision de l'Union européenne », 8 septembre 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2gcL1BO>

ASSOCIATIONS

- Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH), « Droits sociaux : ça décolle enfin pour l'Europe sociale ? », 22 novembre 2017, Consulté sur : <https://bit.ly/2B4N1qj>

COURS

- SACRISTE Guillaume, *La politique de l'Union européenne*, Notes prises dans le cadre du cours de Master 1 de Science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, année 2017-2018.

Remerciements à Safia Falek pour la relecture.

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

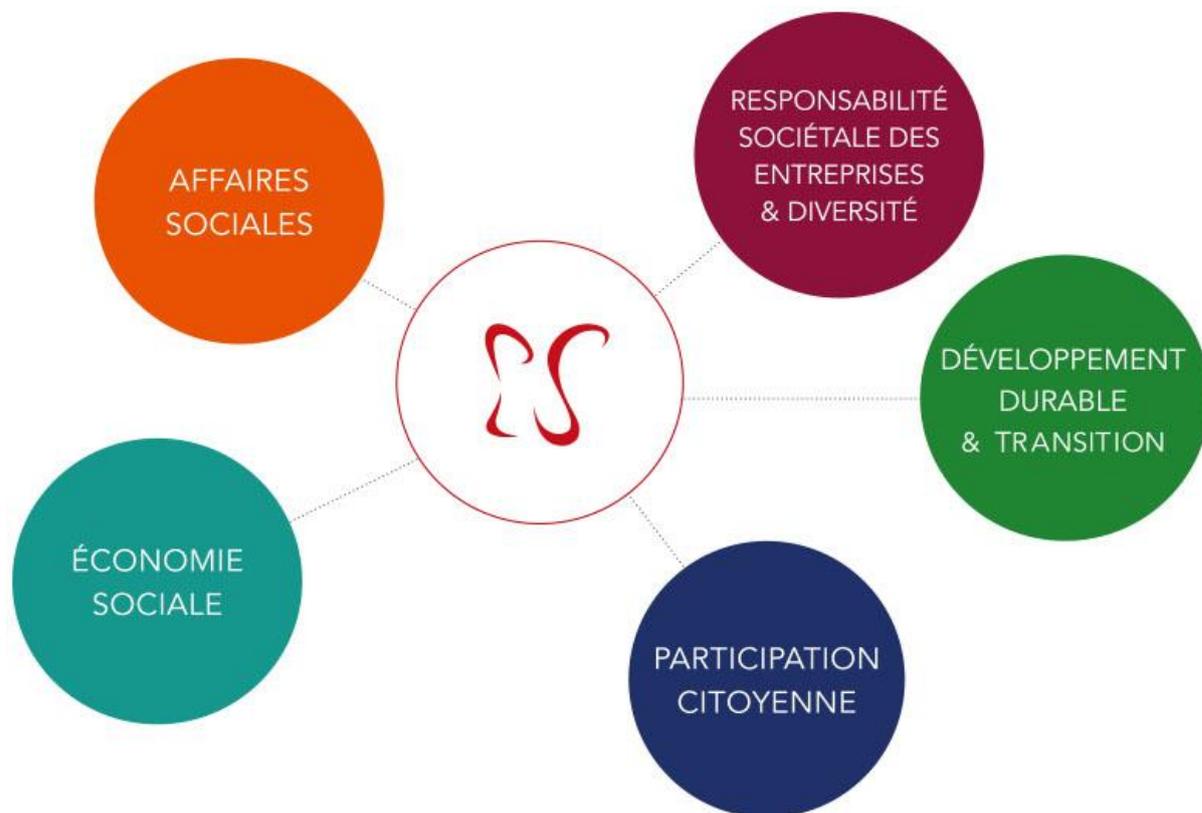
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Budget européen 2021 - 2027 : à la hauteur de l'Europe de demain ?* Marie SCHULLER, janvier 2019.
- *Genre et espaces publics : Des villes pour toutes et tous*, Pauline BAUMANN, janvier 2019.
- *Travailleurs détachés : regard critique sur la révision de la directive européenne*. Eugénie DELZENNE, sept. 2018.
- *Détachement des conducteurs : en route vers l'Europe sociale ?* Eugénie DELZENNE, septembre 2018.
- *Compensation carbone, fausse bonne idée ?*, Adrien MERONO, septembre 2018.
- *L'intersectionnalité des discriminations en Europe*, Öykü AYTAÇOĞLU, juin 2018.
- *Genre et santé au travail : les femmes face aux inégalités*, Joséphine BERTRAND, juin 2018.
- *Les valeurs européennes à l'épreuve du national-populisme*, Damien GENICOT, juin 2018.
- *L'intégration des migrants par le travail*, Romuald COCAGNE, mai 2018.
- *L'entrepreneuriat féminin dans le sud de la Méditerranée : un enjeu de progrès solidaire*, Romuald COCAGNE, mai 2018.
- *Consultations citoyennes : un défi politique et démocratique*, Paul HAMMOUD, avril 2018.
- *La finance verte en Europe*, Alexis CRETEN, avril 2018.
- *Politiques migratoires en Europe : Zoom sur l'accord UE-Turquie*, Öykü AYTAÇOĞLU, avril 2018.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.
- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France*. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Participation citoyenne

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. En guise de fil conducteur, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant-e-s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

